



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°IDF-027-2016-08

PUBLIÉ LE 24 AOÛT 2016

# Sommaire

## Agence régionale de santé

IDF-2016-08-23-001 - Arrêté DG 2016-060 PRECISANT LE CONTENU DU PLAN D'ACTION PLURIANNUEL REGIONAL D'AMELIORATION DE LA PERTINENCE DES SOINS (1 page)	Page 3
IDF-2016-08-23-003 - Arrêté n°89/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites "BIOSAGA" sis 2 et 4 rue du 18 juin à ERMONT (95120) (5 pages)	Page 5
IDF-2016-08-23-004 - Arrêté n°89/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites "BIOSAGA" sis 2 et 4 rue du 18 juin à ERMONT (95120) (5 pages)	Page 11
IDF-2016-08-23-002 - Arrêté n°DOSMS/AMBU/OFF/2016-089 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (2 pages)	Page 17
IDF-2016-08-22-004 - Arrêté portant changement de gérance et transfert des locaux de la SARL AMBULANCES AB SANTE à Poissy (2 pages)	Page 20
IDF-2016-08-22-005 - ARRETE prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé au 8ème étage, 2ème porte à gauche en sortant de l'ascenseur de l'immeuble sis 33 villa Curial à Paris 19ème (3 pages)	Page 23

Agence régionale de santé

IDF-2016-08-23-001

**Arrêté DG 2016-060 PRECISANT LE CONTENU DU  
PLAN D'ACTION PLURIANNUEL REGIONAL  
D'AMELIORATION DE LA PERTINENCE DES SOINS**

Arrêté n° DG-2016/060

**Précisant le contenu du plan d'action pluriannuel régional d'amélioration de la pertinence des soins**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de santé Ile-de-France**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1431-1 et suivants, L. 1432-2, R. 1431-1 et suivants

Vu le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de M. Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France

Vu le décret n° 2015-1510 du 19 novembre 2015 relatif à la promotion de la pertinence des actes, des prestations et des prescriptions en santé, notamment l' « Art. R. 162-44-I. Du code de sécurité sociale

Vu l'avis consultatif de l'instance Régionale d' Amélioration de la Pertinence des Soins (IRAPS) réunie le 30 juin 2016

Vu l'avis de la commission régionale de gestion du risque (GDR ) réunie le 7 juillet 2016

**Arrête:**

**Article 1 :** le plan d'action **pluriannuel régional d'amélioration de la pertinence des soins de la région Ile De France** est fixé dans les termes du document joint.

**Article 2 :** la durée du plan est de 4 ans.

A Paris, le **23 AOUT 2016**

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France

*Le Directeur Général Adjoint  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France*

Christophe DEVYS

**Jean-Pierre ROBELET**

Agence régionale de santé

IDF-2016-08-23-003

Arrêté n°89/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de  
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale  
multi-sites "BIOSAGA" sis 2 et 4 rue du 18 juin à  
ERMONT (95120)

**Arrêté n° 89/ARSIDF/LBM/2016**

**Portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites  
« BIOSAGA » sis 2 et 4, rue du 18 juin à ERMONT (95120).**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie,

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69,

**Vu** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

**Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

**Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

**Vu** le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

**Vu** le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

**Vu** l'arrêté n° DS-2016/029 du 13 avril 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN directeur par intérim de l'offre de soins et médico-sociale, et à différents collaborateurs ;

**Vu** le dossier reçu le 27 avril 2016, complété les 19 mai 2016, 8 juin 2016, 23 juin 2016, 30 juin 2016 et 22 juillet 2016, de Maîtres Mélanie LE LEUCH et Benoît RUPIN, conseils juridiques mandatés par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « BIOSAGA », exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOSAGA », sise 2 et 4, rue du 18 juin à ERMONT (95120), en vue de la modification de son autorisation administrative préexistante afin de prendre en compte :

- la fermeture du site, sis 12, boulevard Maurice Berteaux à ARGENTEUIL (95100), et l'ouverture concomitante au public du site, sis 17, rue Paul Vaillant Couturier à ARGENTEUIL (95100) ;
- les nominations de Messieurs Olivier HURMIC et Geoffroy MARLAND aux fonctions de biologistes-co-responsables du laboratoire de biologie médicale «BIOSAGA» ;



**Considérant** que le laboratoire de biologie médicale « BIOSAGA » est autorisé à fonctionner sous le numéro 95-126, par arrêté n° 14/ARSIDF/LBM/2016 du 19 janvier 2016 ;

## ARRÊTE

**Article 1** : Le laboratoire de biologie médicale « BIOSAGA » sis 2 et 4, rue du 18 juin à ERMONT (95120), codirigé par :

- Monsieur Jean-Marc ACKERMANN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne-Marie AISSAOUI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Nathalie BENOIST, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent BONAN, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Martine DURAND, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Nadège GAMBERT, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Geneviève GUEDENEY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **Monsieur Olivier HURMIC, pharmacien, biologiste-coresponsable,**
- Monsieur Kléber LAURIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Hervé MAHOUN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **Monsieur Geoffroy MARLAND, pharmacien, biologiste-coresponsable,**
- Monsieur Gilles QUENOLLE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Philippe ROUSSEAU, pharmacien, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOSAGA » sise 2 et 4, rue du 18 juin à ERMONT (95120), agréée sous le n° 95-126, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° **95 001 617 0**, est autorisé à fonctionner sous le n° 95-126 sur les douze sites listés ci-dessous :

ERMONT site principal, siège social  
2 et 4, rue du 18 juin – 95120 ERMONT  
Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Biochimie (Biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 618 8

SANNOIS  
33, boulevard Charles de Gaulle – 95110 SANNOIS  
Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Hématologie (immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie), Biologie de la reproduction (spermologie diagnostique).  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 619 6

TAVERNY  
192-194, rue d'Herblay – 95150 TAVERNY  
Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie).  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 100 5

#### ARGENTEUIL

59, rue Antonin Georges Belin – 95100 ARGENTEUIL

Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Biochimie (Biochimie générale et spécialisée), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse), Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 101 3

#### MERY-SUR-OISE

40-42, avenue Marcel Perrin – 95540 MERY-SUR-OISE

Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Biochimie (Biochimie générale et spécialisée), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 206 0

#### DOMONT

20, avenue Aristide Briand – 95330 DOMONT

Pratiquant les activités : Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie), Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 207 8

#### SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT

57, rue de Paris – 95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT

Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 208 6

#### HOUILLES

10bis, avenue Charles de Gaulle – 78800 HOUILLES

Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Biochimie (pharmacologie-toxicologie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 233 1

#### CARRIERES-SUR-SEINE

42, rue du Général Leclerc – 78420 CARRIERES-SUR-SEINE

Ouvert au public,

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 234 9

#### CERGY-SAINT-CHRISTOPHE

19, avenue de la Constellation – 95800 CERGY-SAINT-CHRISTOPHE

Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie), Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 360 5

#### SAINT-LEU-LA-FORÊT

47, rue du Général Leclerc – 95320 SAINT-LEU-LA-FORÊT

Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Biochimie (Biochimie générale et spécialisée), Immunologie (auto-immunité), Microbiologie (parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 361 3



## ARGENTEUIL

17, rue Paul Vaillant Couturier – 95100 ARGENTEUIL

Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie), Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 205 2

Les dix-sept biologistes médicaux exerçant sont les suivants, parmi lesquels treize sont biologistes-coresponsables :

- Monsieur Jean-Marc ACKERMANN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne-Marie AISSAOUI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Nathalie BENOIST, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent BONAN, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Martine DURAND, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Nadège GAMBERT, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Geneviève GUEDENEY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **Monsieur Olivier HURMIC, pharmacien, biologiste-coresponsable,**
- Monsieur Kléber LAURIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Hervé MAHOUN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **Monsieur Geoffroy MARLAND, pharmacien, biologiste-coresponsable,**
- Monsieur Gilles QUENOLLE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Philippe ROUSSEAU, pharmacien, biologiste-coresponsable,
  
- Madame Evelyne FAVENNEC, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Jean-Yves KARSENTY, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Aurélie ROIDE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Marie-Hélène VOGT-VILLEMOT, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELARL « BIOSAGA » est la suivante :

Nom des associés	Parts sociales	Droits de vote
M. Jean-Marc ACKERMANN	1 007 777	1 007 777
Mme Anne-Marie AISSAOUI	187 857	187 857
Mme. Nathalie BENOIST	187 857	187 857
M. Laurent BONAN	330 707	330 707
Mme Martine DURAND	178 073	178 073
Mme Nadège GAMBERT	217 210	217 210
Mme Geneviève GUEDENEY	154 592	154 592
M. Olivier HURMIC	148 584	148 584
M. Kléber LAURIN	561 615	561 615
M. Hervé MAHOUN	538 133	538 133
M. Geoffroy MARLAND	148 584	148 584
M. Gilles QUENOLLE	317 009	317 009
M. Philippe ROUSSEAU	528 349	528 349
<b>S/Total biologistes médicaux en exercice</b>	<b>4 506 347</b>	<b>4 506 347</b>
<b>Total du capital social de la SELARL BIOSAGA</b>	<b>4 506 347</b>	<b>4 506 347</b>

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

Standard : 01.44.02.00.00

4/5

**Article 2** : L'arrêté n° 14/ARSIDF/LBM/2016 du 19 janvier 2016, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIOSAGA » sis 2 et 4, rue du 18 juin - ERMONT (95120), est abrogé.

**Article 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**Article 4** : L'Adjoint au Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé ambulatoire de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le **23 AOUT 2016**

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France  
et par délégation

L'Adjoint au Directeur du Pôle Ambulatoire  
et services aux professionnels de santé,



Aquilino FRANCISCO

Agence régionale de santé

IDF-2016-08-23-004

Arrêté n°89/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de  
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale  
multi-sites "BIOSAGA" sis 2 et 4 rue du 18 juin à  
ERMONT (95120)

**Arrêté n° 89/ARSIDF/LBM/2016**

**Portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOSAGA » sis 2 et 4, rue du 18 juin à ERMONT (95120).**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie,

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69,

**Vu** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

**Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

**Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

**Vu** le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

**Vu** le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

**Vu** l'arrêté n° DS-2016/029 du 13 avril 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN directeur par intérim de l'offre de soins et médico-sociale, et à différents collaborateurs ;

**Vu** le dossier reçu le 27 avril 2016, complété les 19 mai 2016, 8 juin 2016, 23 juin 2016, 30 juin 2016 et 22 juillet 2016, de Maîtres Mélanie LE LEUCH et Benoît RUPIN, conseils juridiques mandatés par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « BIOSAGA », exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOSAGA », sise 2 et 4, rue du 18 juin à ERMONT (95120), en vue de la modification de son autorisation administrative préexistante afin de prendre en compte :

- la fermeture du site, sis 12, boulevard Maurice Berteaux à ARGENTEUIL (95100), et l'ouverture concomitante au public du site, sis 17, rue Paul Vaillant Couturier à ARGENTEUIL (95100) ;
- les nominations de Messieurs Olivier HURMIC et Geoffroy MARLAND aux fonctions de biologistes-co-responsables du laboratoire de biologie médicale « BIOSAGA » ;

**Considérant** que le laboratoire de biologie médicale « BIOSAGA » est autorisé à fonctionner sous le numéro 95-126, par arrêté n° 14/ARSIDF/LBM/2016 du 19 janvier 2016 ;

## ARRÊTE

**Article 1** : Le laboratoire de biologie médicale « BIOSAGA » sis 2 et 4, rue du 18 juin à ERMONT (95120), codirigé par :

- Monsieur Jean-Marc ACKERMANN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne-Marie AISSAOUI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Nathalie BENOIST, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent BONAN, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Martine DURAND, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Nadège GAMBERT, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Geneviève GUEDENEY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **Monsieur Olivier HURMIC, pharmacien, biologiste-coresponsable,**
- Monsieur Kléber LAURIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Hervé MAHOUN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **Monsieur Geoffroy MARLAND, pharmacien, biologiste-coresponsable,**
- Monsieur Gilles QUENOLLE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Philippe ROUSSEAU, pharmacien, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOSAGA » sise 2 et 4, rue du 18 juin à ERMONT (95120), agréée sous le n° 95-126, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° **95 001 617 0**, est autorisé à fonctionner sous le n° 95-126 sur les douze sites listés ci-dessous :

ERMONT site principal, siège social  
2 et 4, rue du 18 juin – 95120 ERMONT  
Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Biochimie (Biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 618 8

SANNOIS  
33, boulevard Charles de Gaulle – 95110 SANNOIS  
Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Hématologie (immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie), Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 619 6

TAVERNY  
192-194, rue d'Herblay – 95150 TAVERNY  
Ouvert au public,  
Pratiquant les activités : Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie).  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 100 5



#### ARGENTEUIL

59, rue Antonin Georges Belin – 95100 ARGENTEUIL

Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Biochimie (Biochimie générale et spécialisée), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse), Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 101 3

#### MERY-SUR-OISE

40-42, avenue Marcel Perrin – 95540 MERY-SUR-OISE

Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Biochimie (Biochimie générale et spécialisée), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 206 0

#### DOMONT

20, avenue Aristide Briand – 95330 DOMONT

Pratiquant les activités : Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie), Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 207 8

#### SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT

57, rue de Paris – 95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT

Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 208 6

#### HOUILLES

10bis, avenue Charles de Gaulle – 78800 HOUILLES

Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Biochimie (pharmacologie-toxicologie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 233 1

#### CARRIERES-SUR-SEINE

42, rue du Général Leclerc – 78420 CARRIERES-SUR-SEINE

Ouvert au public,

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 234 9

#### CERGY-SAINT-CHRISTOPHE

19, avenue de la Constellation – 95800 CERGY-SAINT-CHRISTOPHE

Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie), Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 360 5

#### SAINT-LEU-LA-FORÊT

47, rue du Général Leclerc – 95320 SAINT-LEU-LA-FORÊT

Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Biochimie (Biochimie générale et spécialisée), Immunologie (auto-immunité), Microbiologie (parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 361 3

## ARGENTEUIL

17, rue Paul Vaillant Couturier – 95100 ARGENTEUIL

Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie), Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 205 2

Les dix-sept biologistes médicaux exerçant sont les suivants, parmi lesquels treize sont biologistes-coresponsables :

- Monsieur Jean-Marc ACKERMANN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne-Marie AISSAOUI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Nathalie BENOIST, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent BONAN, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Martine DURAND, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Nadège GAMBERT, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Geneviève GUEDENEY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **Monsieur Olivier HURMIC, pharmacien, biologiste-coresponsable,**
- Monsieur Kléber LAURIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Hervé MAHOUN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **Monsieur Geoffroy MARLAND, pharmacien, biologiste-coresponsable,**
- Monsieur Gilles QUENOLLE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Philippe ROUSSEAU, pharmacien, biologiste-coresponsable,
  
- Madame Evelyne FAVENNEC, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Jean-Yves KARSENTY, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Aurélie ROIDE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Marie-Hélène VOGT-VILLEMOT, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELARL « BIOSAGA » est la suivante :

Nom des associés	Parts sociales	Droits de vote
M. Jean-Marc ACKERMANN	1 007 777	1 007 777
Mme Anne-Marie AISSAOUI	187 857	187 857
Mme. Nathalie BENOIST	187 857	187 857
M. Laurent BONAN	330 707	330 707
Mme Martine DURAND	178 073	178 073
Mme Nadège GAMBERT	217 210	217 210
Mme Geneviève GUEDENEY	154 592	154 592
M. Olivier HURMIC	148 584	148 584
M. Kléber LAURIN	561 615	561 615
M. Hervé MAHOUN	538 133	538 133
M. Geoffroy MARLAND	148 584	148 584
M. Gilles QUENOLLE	317 009	317 009
M. Philippe ROUSSEAU	528 349	528 349
<b>S/Total biologistes médicaux en exercice</b>	<b>4 506 347</b>	<b>4 506 347</b>
<b>Total du capital social de la SELARL BIOSAGA</b>	<b>4 506 347</b>	<b>4 506 347</b>

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

4/5

Standard : 01.44.02.00.00

**Article 2** : L'arrêté n° 14/ARSIDF/LBM/2016 du 19 janvier 2016, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIOSAGA » sis 2 et 4, rue du 18 juin - ERMONT (95120), est abrogé.

**Article 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**Article 4** : L'Adjoint au Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé ambulatoire de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 23 Août 2016

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France  
et par délégation

L'Adjoint au Directeur du Pôle Ambulatoire  
et services aux professionnels de santé,

**Signé**

Aquilino FRANCISCO

Agence régionale de santé

IDF-2016-08-23-002

Arrêté n°DOSMS/AMBU/OFF/2016-089 constatant la  
cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

**ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-089  
CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE  
PHARMACIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE**

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-7, R.5125-30 et R.5132-37 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2016/029 du 13 avril 2016, publié le 22 avril 2016, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur par intérim de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 11 mai 1943, portant octroi de la licence n°75#001290 aux fins de création d'une officine de pharmacie, sise 21, Rue Mouton Duvernet à PARIS (75014) ;
- VU le courrier en date du 11 août 2016 par lequel Messieurs Pierre BOUDEHEN et Mathieu MESSIHA déclarent cesser définitivement l'exploitation de l'officine sise 21, Rue Mouton Duvernet à PARIS (75014) dont ils sont titulaires ;
- CONSIDERANT que les pharmaciens déclarent cesser définitivement l'activité de l'officine dont ils sont titulaires à compter du 15 août 2016 ;

**ARRETE**

- ARTICLE 1er : La cessation définitive d'activité depuis le 15 août 2016 de l'officine de pharmacie exploitée par Messieurs Pierre BOUDEHEN et Mathieu MESSIHA, sise 21, Rue Mouton Duvernet à Paris (75014) est constatée.
- La licence n°75#001290 est caduque à compter de cette date.
- ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.



ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le **23 AOUT 2016**

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France  
et par délégation,

L'Adjoint au Directeur du Pôle ambulatoire  
et services aux professionnels de santé,



Aquilino FRANCISCO

Agence régionale de santé

IDF-2016-08-22-004

Arrêté portant changement de gérance et transfert des  
locaux de la SARL AMBULANCES AB SANTE à Poissy

*arrêté portant sur le changement de gérance et le transfert des locaux à POISSY de la SARL  
AMBULANCES AB SANTE*

Direction de l'offre de soins et médico-sociale  
Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé

Service régional Transports sanitaires

**ARRETE N° DOSMS-2016-267**  
**Portant changement de gérance et transfert de locaux de la**  
**SARL AMBULANCES AB SANTE**  
**(78300 Poissy)**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2016/029 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 13 avril 2016, portant délégation de signature à monsieur Marc BOURQUIN, Directeur par intérim de l'offre de soins et médico-sociale, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté préfectoral n° A-08-02672 du 22 décembre 2008 portant agrément, sous le n° 78-135 de la SARL AMBULANCES AB SANTE sise 134, rue Paul Doumer à Triel sur Seine (78510) ayant pour co-gérants messieurs Bandiougou DOUCOURE et Gharib NAJI ;

VU l'arrêté du Directeur général de l'ARS Ile de France n° 14-78-093 du 14 novembre 2014 portant changement d'adresse de la SARL AMBULANCES AB SANTE ayant pour nouvelle adresse 11, rue des Maraichers à Achères (78260) ;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par monsieur Abdellah ID BELKACEM, relatif au changement de gérance et de transfert de locaux de la SARL AMBULANCES AB SANTE;

CONSIDERANT la conformité du dossier de changement de gérance et de transfert de locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 10 février 2009 modifié ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité, constatée le 10 mars 2016 par les services de l'ARS Ile-de-France ;

### **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La SARL AMBULANCES AB SANTE dont le nouveau gérant est monsieur Abdellah ID BELKACEM est autorisée à transférer ses locaux du 11, rue des Maraichers à Achères (78260) au 145, rue du Marechal Foch à Poissy (78300).

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'offre de soins et médico-sociale par interim est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Bobigny, le **22 AOUT 2016**

P/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires



Séverine TEISSÉDRE

Agence régionale de santé

IDF-2016-08-22-005

ARRETE prescrivait les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé au 8ème étage, 2ème porte à gauche en sortant de l'ascenseur de l'immeuble sis 33 villa Curial à Paris 19ème





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE REGION ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS

Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France

Délégation départementale de Paris

dossier n° : 16080015

## ARRÊTÉ

prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé au 8<sup>ème</sup> étage, 2<sup>ème</sup> porte à gauche en sortant de l'ascenseur de l'immeuble sis 33 villa Curial à Paris 19<sup>ème</sup>.

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE,  
PRÉFET DE PARIS,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code de la santé publique, et notamment son article L.1311-4, modifié par l'article 18 de la loi de santé publique n° 2004-806 du 9 août 2004, et complété par l'ordonnance n° 2005-1566 du 15 décembre 2005 relative à la lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux ;

**Vu** l'arrêté interpréfectoral n° 79-561 du 20 novembre 1979 modifié par les arrêtés n° 82-10468 du 4 juin 1982, n° 86-10377 du 23 avril 1986 et n° 89-10266 du 3 avril 1989, portant règlement sanitaire départemental de Paris, et notamment ses articles 23, 23-1, 51, 119 et 121 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°20160413-004 du 13 avril 2016 portant délégation de signature à Monsieur Christophe DEVYS, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, à Monsieur Gilles ECHARDOUR, délégué territorial de Paris, et à Monsieur Denis LEONE, délégué territorial adjoint de Paris et à divers agents placés sous leur autorité ;

**Vu** le rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris, en date du 18 août 2016, constatant l'urgence de prendre des mesures d'assainissement dans le logement situé au 8<sup>ème</sup> étage, 2<sup>ème</sup> porte à gauche en sortant de l'ascenseur de l'immeuble sis 33 villa Curial à Paris 19<sup>ème</sup>, occupé par Madame Françoise DANTY, propriété d'HLM TOIT ET JOIE, domicilié 82 rue Blomet à Paris 15<sup>ème</sup> ;

**Considérant** qu'il ressort notamment du rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris en date du 18 août 2016 susvisé que le logement est extrêmement sale, qu'une épaisse couche de crasse recouvre le sol, qu'une odeur nauséabonde de saleté et d'urine se dégage du logement envahissant l'ensemble du palier, que le logement est infesté de cafards qui se propagent dans les logements voisins ;

**Considérant** que la situation visée dans le rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris en date du 18 août 2016 constitue un risque d'épidémie et un danger imminent pour la santé des occupants et du voisinage ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réaliser d'urgence les mesures destinées à faire cesser l'insalubrité constatée ;

Sur proposition du délégué départemental de Paris de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

## A R R Ê T E

**Article 1.** - Il est fait injonction à Madame Françoise DANTY de se conformer dans un délai de **15 JOURS** à compter de la notification du présent arrêté, aux dispositions suivantes dans le logement situé au 8<sup>ème</sup> étage, 2<sup>ème</sup> porte à gauche en sortant de l'ascenseur de l'immeuble sis 33 villa Curial à Paris 19<sup>ème</sup> :

1. **nettoyer, désinfecter, dératiser et désinsectiser l'ensemble du logement afin de ne plus porter atteinte à la salubrité du voisinage ;**
2. **exécuter tous les travaux annexes strictement nécessaires, à titre de complément direct des travaux prescrits ci-dessus, et sans lesquels ces derniers demeureraient inefficaces.**

Ces mesures devront être réalisées avec toutes les précautions nécessaires pour préserver la santé des personnes (notamment les risques liés au plomb ou à l'amiante).

**Article 2.** - A défaut pour la personne mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté de se conformer aux dispositions ci-dessus dans le délai imparti, après constatation faite et procès-verbal dressé par l'inspecteur de salubrité du service technique de l'habitat de la ville de Paris, il sera procédé d'office aux mesures nécessaires, dans les conditions énoncées à l'article L.1311-4 du code de la santé publique, et ce à ses risques et périls, sans préjudice des poursuites pénales qui pourront éventuellement être exercées sur la base des articles L.1312-1 et L.1312-2 du code de la santé publique.

**Article 3.** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (Agence régionale de santé d'Ile-de-France, Délégation départementale de Paris - sise Millénaire 2, 35 rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19), soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé - EA2 - sise, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP) dans les deux mois suivant sa notification pour les destinataires de la présente décision, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police pour les autres personnes, qui y auraient intérêt légitime.

L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois pour le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et le ministre chargé de la santé, vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Paris (7, rue de Jouy - 75181 PARIS Cedex 04) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Toutefois, l'exercice d'un recours administratif aura pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir à compter de la réception de la décision valant rejet de la demande.

**Article 4.** - Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr).

**Article 5.** - Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le délégué départemental de Paris de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, le maire de Paris sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Françoise DANTY.

Fait à Paris, le 22 AOUT 2016

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris,  
et par délégation,  
le délégué départemental de Paris

  
Gilles ECHARDOUR